

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication (4DR2138)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master of Law en innovation	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master of Science en innovation, orientation Management de la R&D	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante:

SALVADÉ Vincent, Professeur associé.

Objectifs:

De matière réservée à quelques spécialistes, la propriété intellectuelle a pris de l'importance dans la société de l'information. De plus, l'avènement des réseaux numériques a remis en cause l'équilibre traditionnel entre les intérêts des créateurs, des exploitants et du public. Le cours a pour objectif de fournir aux étudiants les moyens de maîtriser de nouvelles questions, désormais au cœur de l'actualité. Il est destiné aux personnes ayant déjà des connaissances de base en propriété intellectuelle.

Contenu:

Le cours de propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication traite de toute la problématique posée par Internet sur le plan du droit d'auteur et du droit des signes distinctifs. Les relations entre marques, droit à la raison sociale, droit au nom et concurrence déloyale sont abordées s'agissant de la protection des noms de domaine. De plus, tout ce qui concerne la mise à disposition d'œuvres protégées (musique, films, jeux, etc.) dans des réseaux numériques est traité, notamment les questions de piratage, celles qui sont soulevées par la radio et la télévision à l'ère d'Internet, par les DRMS, ou par les licences libres. Une attention toute particulière est donnée aux aspects touchant à la responsabilité (civile et pénale) en cas de violation des droits de propriété intellectuelle, à la gestion collective des droits d'auteur et à la copie privée dans l'univers numérique.

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes comportant une question théorique et un cas pratique, précédé d'un temps de préparation. Les seuls documents autorisés lors de l'examen sont les textes de lois, non annotés, sous forme papier. Tous autres documents ou appareils (connectés ou non) sont interdits.

Documentation:

Des copies de l'exposé Powerpoint seront disponibles sur Moodle, accompagnées d'autres documents de référence.

Forme de l'enseignement:

Enseignement théorique ex cathedra, accompagné tout au long du semestre de la discussion d'un cas pratique.